

## NÉGOCIATIONS SUR LE DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE INDUSTRIEL

# L'Algérie et l'Union européenne au stade du «calcul»

**L'Algérie et l'Union européenne, liées par un accord d'association et qui poursuivent des discussions sur le démantèlement tarifaire dans le domaine industriel, sont au stade du «calcul».**

**Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)** - Censé booster les négociations, un round de négociations, le huitième du genre et tenu, jeudi dernier à Alger, à huis clos, n'a pas été concluant. Réunis lors de ce round, des cadres ministériels algériens et une délégation d'experts conduite par le directeur général du commerce à la Commission européenne, Ignacio Garcia Berceo, se sont donné un autre rendez-vous, le mois prochain à Bruxelles, selon les quelques informations qui ont filtré

via l'agence nationale de presse. Soucieuses de défendre leurs intérêts et industries, les deux parties n'arrivent pas à s'accorder sur les produits industriels européens éligibles au démantèlement.

Ainsi, l'Algérie qui cherche à protéger de toute concurrence déloyale ses industries naissantes, notamment dans les filières stratégiques de la sidérurgie, du textile, de l'électronique et de l'automobile, entend obtenir le gel du démantèlement tarifaire, prévu initialement dès 2017. Et d'autant que le

démantèlement tarifaire est susceptible de générer un important manque à gagner pour le budget national, de l'ordre de 3,5 milliards de dollars à l'horizon 2017.

A contrario, Bruxelles entend prémunir les industriels européens de toutes pertes de marchés si leurs tarifs à l'importation venaient à être gelés.

D'où la nécessité pour les deux parties d'aplanir leurs divergences, d'autant que les négociateurs européens ont pris en compte les propositions algériennes et vont les soumettre à l'aval des Etats membres de l'Union. Dans ce sens, les deux parties devront sérier les produits prioritaires, calculer le coût de chaque produit selon le gain ou la perte qu'il génère.

Une méthode réussie, au demeurant pour les produits agricoles puisque les deux parties avaient agréé la suppression ou le réaménagement de 36 produits importés en franchise, lors du 5<sup>e</sup> round tenu en juin 2011. En vigueur depuis septembre 2005, l'accord



Photo : Samir Sid.

d'association prévoit le démantèlement graduel des tarifs de deux listes de produits européens à l'importation. Néanmoins, il offre aux deux parties la possibilité de geler l'application de ce démantèlement de manière temporaire si le désé-

quilibre commercial est avéré et profite à une seule partie. En ce sens, et à suite à une volonté algérienne exprimée, plusieurs rounds de négociations ont eu lieu depuis 2009.

C. B.

### CHANGEMENT À L'ABEF

#### Abderazak Trabelsi, nouveau délégué général

Abderazak Trabelsi est le nouveau délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF). Réunie mercredi dernier en assemblée générale, l'ABEF a procédé à la nomination d'un nouveau délégué général, en remplacement de Abderrahmane Benkhalfa. Selon un communiqué, l'ABEF indique que ce changement a eu lieu dans la mesure où le délégué général sortant «a demandé à faire valoir ses droits à la retraite». Ingénieur-conseil et expert, cadre de l'administration centrale, cadre dirigeant dans une banque publique, Abderrahmane Benkhalfa a contribué, dès 1995, à la création de l'ABEF dont il a été successivement secrétaire général puis délégué général et l'interlocuteur direct des médias. Il a participé au développement du secteur financier et bancaire national, et même régional, en tant que secrétaire de l'Union des banques maghrébines.

Abderazak Trabelsi est, quant à lui, un ancien cadre de la Banque d'Algérie, cadre à la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM) avant de diriger pendant un moment la première société de crédit-bail, Arab Leasing Corporation (ALC).

C. B.

### ACCESSION À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

#### L'Algérie et l'UE négocient encore un accord bilatéral

L'Algérie et l'Union européenne négocient encore un accord bilatéral commercial devant faciliter l'accession de notre pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des discussions informelles ont eu lieu en ce sens, jeudi dernier, entre les négociateurs algériens et européens qui se sont également donné rendez-vous en mars prochain à Bruxelles pour poursuivre les négociations. Bloquées depuis 2008, ces négociations sont motivées par le non-respect par le partenaire européen de son engagement à aider l'Algérie à accéder à l'OMC, pourtant prévu par l'accord d'association. Elles seront, néanmoins, facilitées par la levée de la taxe antidumping, décidée récemment par l'UE concernant les exportations d'engrais.

C. B.

### RATTRAPAGE DES COURS MANQUÉS EN RAISON DES INTEMPÉRIES

## Solution au cas par cas

**Le rattrapage des cours manqués en raison des intempéries qui ont touché 16 wilayas devra se faire au cas par cas. Les directeurs de l'éducation à travers des commissions de wilaya vont établir un calendrier de rattrapage la semaine prochaine en fonction de chaque établissement, alors que les dates des examens sont maintenues.**

**Salima Akkouché - Alger (Le Soir)** - Les directeurs de l'éducation des 16 wilayas touchées par les intempéries ont été instruits de faire une évaluation du degré du retard accumulé par les établissements ayant connu des perturbations des cours. A travers des commissions de wilaya, ils devront établir des calendriers de rattrapage au cas par cas en fonction de la situation de chaque établissement.

«Le décalage diffère d'une wilaya à une autre et d'une région à une autre, il ne peut donc pas y avoir une solution nationale», a expliqué Meziane Meriane, président du Snapest (Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique). Les wilayas concernées, à savoir Souk Ahras, Constantine, Sétif, Mila, Jijel, Bordj Bou-Arréridj, Bejaïa, Tizi-Ouzou, Boumerdès, Blida, Tissemsilt, Tiaret, El-Bayadh, Aïn Defla et Médéa, seront fixées la semaine prochaine. Concernant les dates des examens, la question est déjà tranchée. Les dates sont maintenues, a souligné le syndicaliste qui rapporte les propos du SG du ministère de l'Education nationale qui s'est réuni mercredi dernier

avec les représentants des différents syndicats du secteur. Les syndicats ont, par ailleurs, proposé une

solution alternative pour compenser les cours non encore dispensés. Ils sont unanimes à proposer de réduire les vacances de printemps à une seule semaine en particulier pour les élèves des classes d'examens et d'exploiter l'après-midi des journées de mardi et samedi. Ils estiment que la première semaine des

vacances doit être consacrée aux examens du second trimestre.

Par ailleurs, au sujet du statut particulier des travailleurs de l'éducation, le ministre de l'Education nationale se réunira, à partir de la semaine prochaine, avec chaque syndicat, individuellement, avant de convoquer une dernière rencontre

regroupant les représentants des syndicats, du ministère de l'Education, la Direction de la Fonction publique et le ministère des Finances, le 29 février prochain. Le dossier devra être transmis pour signature au gouvernement avant le 3 mars prochain.

S. A.

### LACUNES DANS LA PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES

## El Hadi Khaldi annonce des mesures sévères contre les responsables

**Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a déclaré, ce jeudi, que des mesures sévères seront prises contre certains directeurs d'établissement suite aux «dépassements et au laisser-aller constatés, notamment s'agissant de la formation». Il a aussi expliqué que les dossiers des candidats qui n'ont pu s'inscrire avant la date du 9 février pour la prochaine rentrée seront étudiés dans leur ensemble.**

**F.-Zohra B. - Alger (Le Soir)** - El Hadi Khaldi a réuni, ce jeudi, les principaux intervenants pour apporter les dernières retouches à la rentrée du secteur prévue pour le 26 février.

Mais pour le ministre, il s'agissait surtout de lancer un avertissement aux responsables qui, selon lui, n'ont pas assuré les conditions nécessaires à l'accueil, l'inscription et la prise en charge des stagiaires. Le ministre a annoncé que des permutations de chefs d'établissement

seront appliquées. A ce propos, a il donné des directives pour que, lors de la prochaine rentrée, une prise en charge plus adéquate soit assurée au niveau des établissements de la formation et de l'enseignement professionnels.

Les responsables des 48 wilayas du pays ont présenté leurs rapports respectifs concernant la prochaine rentrée. Au programme de la conférence, la préparation des olympiades de la formation professionnelle dont les éliminatoires

locales se dérouleront le 26 février prochain. Une manifestation dont la clôture est prévue entre la fin juin et début juillet et devrait coïncider avec la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance.

La réunion a aussi permis la finalisation de la préparation des conférences et des expositions dédiées à la femme rurale et celle au foyer, ainsi que le salon national qui sera consacré au mois d'avril prochain aux projets des stagiaires une fois diplômés, notamment dans le cadre de l'Ansej. Le ministre dira, par ailleurs, qu'il s'agit de mettre un terme aux points noirs du secteur notamment pour ce qui est des volets formation et gestion et aussi des vides juridiques et de la formation des cadres du secteur. «Nous avons pour objectifs d'améliorer les

performances et d'assurer une meilleure formation et prise en charge des stagiaires» et de mettre fin aux «dépassements et au laisser-aller».

Selon le ministre, de nouveaux textes sont en chantier et concernent notamment un nouvel organisme pour le ministère et aussi un statut type pour les instituts. El Hadi Khaldi évoquera une modernisation de l'administration du secteur. Il annoncera aussi une unification des tenues portées par les stagiaires au niveau des établissements de formation.

Ces tenues, dont des éléments de protection comme les lunettes ou les casques, seront fournies et prises en charge par les établissements de formation, selon le ministre.

F.-Z. B.